

## Ce mois-ci:

- Informations sur le REER et le CELI
- Indexation des paliers d'impositions
- Tableau des taux et limites pour 2022

### Informations sur le REER et le CELI

Le 1 mars 2022 est la date limite pour cotiser au REER pour l'année d'imposition 2021. Le plafond de déduction des REER pour 2022 est de 27 830 \$. Par contre, pour votre situation particulière, vous pouvez constater le maximum déductible de votre REER ou des cotisations contribuées mais non déduites antérieurement, sur votre plus récent avis de cotisation émis par l'ARC pour l'année 2020.

Le plafond des CELI pour 2022 est 6 000 \$.

### Indexation des paliers d'impositions

Au niveau **fédéral**, pour 2022, un taux d'indexation de 2,4% est applicable aux seuils des paliers d'imposition. Ainsi, les nouveaux paliers **fédéraux** sont:

Tranches de revenu imposable	Taux
50 197 \$ ou moins	15 %
Supérieur à 50 197 \$ mais ne dépassant pas 100 392 \$	20,5 %
Supérieur à 100 392 \$ mais ne dépassant pas 155 625 \$	26 %
Supérieur à 155 625 \$ mais ne dépassant pas 221 708 \$	29 %
Supérieur à 221 708 \$	33 %

Au niveau du **Québec**, pour 2022, un taux d'indexation de 2,64 % est applicable aux seuils des paliers d'imposition. Ainsi, les nouveaux paliers pour le **Québec** sont:

Tranches de revenu imposable	Taux
46 295 \$ ou moins	15 %
Supérieur à 46 295 \$ mais ne dépassant pas 92 580 \$	20 %
Supérieur à 92 580 \$ mais ne dépassant pas 112 655 \$	24 %
Supérieur à 112 655 \$	25,75 %

## Tableau des taux et limites pour 2022

Montant des crédits d'impôt personnels - 2022	FÉDÉRAL
Montant personnel de base (note: si le revenu net n'excède pas 155 625\$, sinon réduit linéairement jusqu'à 12 719\$ qui est atteint avec un revenu net de 221 708 \$)	14 398 \$
Montant pour époux ou conjoint de fait ( voir note ci-dessus)	14 398 \$
Montant pour revenu de pension	2 000 \$
Montant pour personnes âgées de 65 ans	7 898 \$
Montant pour personnes handicapées	8 870 \$
Montant canadien pour aidant naturel pour autres personnes à charge handicapées de 18 ans ou plus (montant maximum)	7 525\$
Montant canadien pour aidants naturels pour enfants de moins de 18 ans	2 350 \$

Montant des crédits d'impôt personnels - 2022	QUÉBEC
Montant de base	16 143 \$
Montant transféré d'un conjoint à l'autre	16 143 \$
Montant additionnel pour famille monoparentale	2 284 \$
Montant accordé en raison de l'âge	3 395 \$
Montant pour revenus de retraite	3 017 \$
Montant pour enfant mineur aux études postsecondaires	3 101 \$
Montant pour personne vivant seule	1 850 \$
Montant de base pour autres personnes à charge majeures	4 519 \$
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	3 584 \$
Seuil de réduction qui sert à calculer le revenu familial net	36 590 \$

RRQ Québec 2022	
Taux de contribution (employé / employeur)	6,15 %
Maximum des gains donnant droit à pension	64 900 \$
Exemption de base annuelle	3,500 \$
Mensuels (12)	291,66 \$
Semi mensuel (24)	145,83 \$
Aux 2 semaines (26)	134,61 \$
Toutes les semaines (52)	67,30 \$
Maximum des cotisations gagnées	61 400 \$
Maximum des cotisations annuelles (employé/employeur)	3 776,10 \$
Taux de base, cotisations travailleur autonome	12,30 %
Maximum des cotisations pour un travailleur autonome	7 552,20 \$

Assurance emploi Québec & Assurance parentale 2022	AE Québec	RQAP
Taux de base	1,20 %	0,494 %
Maximum de la rémunération assurable	60 300 \$	88 000 \$
Maximum des cotisations annuelles employé	723,60 \$	434,72 \$
Part de l'employeur	1,4	0,692%
Maximum des contributions annuelles employeur	1 013,04 \$	608,96 \$

Services aux entreprises Padgett -  
*Créer des histoires de réussite, un entrepreneur à la fois.*

## Avis aux lecteurs

Padgett offre une gamme complète de services de gestion comptable et fiscale, ainsi qu'un service de paie aux petites entreprises des secteurs de service et de détail. La présente publication souligne certains faits nouveaux en matière de fiscalité, de finances et de commerce. Elle propose également certaines idées générales de planification fiscale pouvant appliquer à certaines situations. Cependant, vu la complexité des lois fiscales, la constance des changements découlant de faits nouveaux et la nécessité de déterminer si le contenu est applicable à un contribuable en particulier, il est important de consulter notre bureau avant de mettre en œuvre toute idée pouvant y être suggérée.

